

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 75 voix contre 11. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (,), Remy (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 75.*

Ont voté non:

Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP). *Total: 11.*

S'est abstenu:

Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 1.*

Postulat N° 321.06 Solange Berset/Elian Collaud

(route cantonale Broye-Fribourg: traversée de Belfaux)¹

Prise en considération

Berset Solange (PS/SP, SC). Vous l'avez certainement vu dans le postulat déposé avec mon collègue Elian Collaud, un tracé de contournement de Belfaux a déjà été étudié dans les années 70.

Je crois que l'on peut dire qu'à l'époque, le canton était précurseur dans sa vision, puisqu'il avait déjà imaginé que ce tronçon-là serait difficile à passer. Or, ce projet est en veilleuse depuis quelques années alors

que la circulation, elle, a augmenté de manière très, très forte.

Le développement des communes en aval est en forte expansion, l'ouverture de l'autoroute Berne-Lausanne engendre un flux de poids lourds incessants.

Bref, le village suffoque sous les quinze mille véhicules journaliers. C'est en très grande majorité un trafic de transit sur lequel la commune ne peut agir et la circulation empire à grande vitesse.

C'est donc avec grande satisfaction, que j'ai pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, qui donne son accord pour cette étude demandée pour analyser la faisabilité réelle de cette route de contournement de Belfaux, du point de vue de l'ensemble des critères de développement durable. Je ne peux que vous inviter à y souscrire, comme le Conseil d'Etat le demande, et à voter oui à notre postulat!

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié le postulat Solange Berset/Elian Collaud, concernant la route cantonale Fribourg-Belfaux, direction la Broye. Sur cet axe-là, on ne peut déjà plus parler d'heures de pointe, cette route est continuellement surchargée de trafic. Il est donc nécessaire d'étudier la possibilité du contournement du village de Belfaux.

Je vous rappelle: en 2006, le canton de Fribourg a enregistré treize mille véhicules supplémentaires. Donc, ce problème-là, il y aura beaucoup d'autres villages qui vont être y confrontés dans un très bref délai.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à soutenir ce postulat.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Mon papier a quelque peu jauni, puisque le groupe libéral-radical a traité ce postulat avec attention en mars dernier, mais bien sûr, il n'a pas changé d'opinion.

Il considère qu'il est de la responsabilité de l'Etat de garantir la mobilité sur son territoire et de planifier les aménagements du réseau routier. Nous relevons qu'en 1970 déjà, une étude de route de contournement de Belfaux a été effectuée. Nous retenons aussi que certains jours, c'est treize à quatorze mille véhicules qui traversent ce village. Il faut encore relever selon le Conseil d'Etat que si le tracé de contournement a été étudié, par contre, la faisabilité économique, sociale et environnementale n'a pas été traitée et n'est pas vraiment réglée.

Le tracé retenu à l'époque par le plan directeur communal et approuvé par les services cantonaux permet tout de même d'en garantir la faisabilité à long terme. Nous constatons que les études de faisabilité peuvent être financées par le décret du 2 novembre 2006 pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2006–2011.

En cas de poursuite des études de détail du projet définitif, il ne pourra être réalisé que dans le cadre d'un crédit spécifique et qui devra être octroyé par le Grand Conseil.

Nous relevons encore que notre soutien à la réactualisation ou à l'avancement de ce projet ne constitue pas un droit de priorité par rapport aux projets en cours ou

¹ Déposé et développé le 3 novembre 2006, BGC p. 2749; réponse du Conseil d'Etat le 13 mars 2007, BGC p. 276.

à l'étude dans ce canton en matière d'aménagement du réseau routier.

Avec ces considérations et ces remarques, nous vous proposons de soutenir ce postulat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe ACG a décidé de donner la liberté de vote concernant ce postulat.

En effet, notre position dépendra entre autres de la réponse du gouvernement.

Dans notre discussion, nous avons mis ce postulat dans le contexte des démarches pour d'autres crédits routiers de ces dernières années, des projets déjà annoncés, ainsi que dans une vue plus globale des transports dans notre canton.

Ceux qui ont eu le plaisir d'assister aux débats du Grand Conseil durant la dernière législature et même ceux qui n'ont eu l'écho que par les médias ont eu la très nette impression que la Commission des routes avait fonctionné avec le Grand Conseil comme caisse enregistreuse pour tout crédit routier. Ce qui manquait et ce qui manque encore, c'était une réflexion d'ensemble sur les réseaux routiers et c'est la maîtrise générale de la mobilité grandissante. La multiplication des contournements est une invitation à augmenter le trafic automobile et à négliger d'autres solutions, pour tant possibles.

Il ne nous semble pas très judicieux de voter un postulat pour un contournement dont on projette la réalisation un peu plus tard, peut-être dans vingt ans, et puis de voter le postulat suivant pour le contournement de Châtel-St-Denis et tous les autres postulats pour tous les autres contournements qui viendront certainement encore.

On entendra ainsi comme pour Marly-Posieux que les conditions ont changé et qu'il faut une nouvelle étude qui reprend le dossier à zéro. Ce qui nous semble par contre plus sensé, ce serait une étude des problèmes de la traversée de Belfaux dans une vue d'ensemble, en évaluant les alternatives possibles à la construction d'un hypothétique futur contournement.

Ceci pourrait amener le Conseil d'Etat à proposer des solutions que l'on pourrait réaliser avec davantage de célérité et à moindres coûts. On servirait ainsi mieux la population de Belfaux qu'avec la promesse d'investir une génération plus tard.

Est-ce que le Conseil d'Etat est d'accord d'étudier d'abord en priorité les alternatives, comme une modération de trafic conséquente à la localité de Belfaux, avant d'entreprendre des études pour une route supplémentaire?

Sans une telle étude, aux yeux d'une partie de notre groupe au moins, ce postulat ne serait acceptable.

de Reyff Charles (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien acceptera le postulat. Toutefois, il espère que dans l'étude de faisabilité, il ne sera pas simplement tenu compte de la possibilité de construire une route de contournement mais qu'elle tiendra également compte des autres solutions qui pourraient être considérées comme des effets collatéraux, mais des effets collatéraux positifs. Il y a en effet certainement d'autres solutions qui peuvent être prises parallèle-

ment à la construction ou en tout cas en complément à la construction d'un contournement. Il est fait allusion au plan régional des transports de la CUTAF. Celui-ci prévoit également de nombreuses autres possibilités que la simple construction d'une route de contournement. Nous encourageons donc le Conseil d'Etat à partir également dans cette direction-là dans le cadre de l'analyse de faisabilité.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Tout d'abord, avec ma collègue Solange Berset, nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir traité notre postulat. Je suis également satisfait de la proposition d'entrer en matière et du fait qu'il accepte d'entreprendre ces études, ponctuées selon les pistes mentionnées durant ce débat.

En effet, atteindre Fribourg depuis la Broye, ceci en voiture et aux heures de pointe, devient un cauchemar. Sans compter le temps et le bilan écologique négatif des nombreuses colonnes de voitures en marche, cet aspect du rapport complétera le dossier déjà étoffé du contournement de Belfaux – ceci dans un délai raisonnable, s'il vous plaît, M. le Commissaire!

D'autre part, la notion de développement durable me convient et permettra de mettre en place un projet réalisable et satisfaisant pour les usagers des districts nord du canton en tenant compte aussi des facteurs de sécurité. Ainsi, nous pourrions déceimment et dans des conditions acceptables rejoindre Fribourg et sa région. Je profite de l'occasion pour remercier tous les intervenants de ce débat ayant sensibilisé favorablement votre opinion.

Avec ces considérations, je vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat en acceptant notre postulat.

Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Comme vous avez pu le constater avec moi, il n'y a pas d'opposition à ce projet, même si M^{me} la Députée Christa Mutter, au nom de son groupe, donne la liberté de vote et qu'elle a fait quelques remarques sur lesquelles je reviendrai dans le cadre de ma réponse globale.

Comme vous avez pu le constater, un tracé existe avec deux variantes pour le contournement de Belfaux. En effet, ce tracé figure au plan directeur de la commune. Il a été adopté par le conseil communal de Belfaux en 1996 et approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en 1998. Cependant, la faisabilité économique (contribution économique d'une région, social, accès aux services de base et de sécurité et environnemental, les problèmes de bruit de ce tracé) n'a jamais été étudiée. C'est dire que les critères du développement durable n'ont par conséquent pas été pris en compte, mais le tracé retenu permet de garantir bien sûr la faisabilité à long terme. L'étude de faisabilité se fera dans un premier temps du point de vue des critères du développement durable selon un système développé par l'Office fédéral des routes, qui permet de déterminer le rapport utilité/coûts du tracé.

La deuxième phase, et là, je réponds entre autres à M^{me} la Députée Christa Mutter, aura pour but d'analyser le projet sous un angle plus large prenant en compte

l'ensemble des critères du développement durable, notamment l'attractivité plus grande du tronçon dans le cadre du plan régional des transports du fait de la suppression du passage à niveau, ceci est un élément important. D'autre part, M^{me} la Députée et d'autres ont parlé d'une vue d'ensemble. A cet effet, je vous signale qu'il y a un postulat du député Jacques Bourgeois auquel nous répondrons ultérieurement.

Permettez-moi aussi de préciser, respectivement d'insister, sur les conclusions. En effet, le Conseil d'Etat est favorable à étudier le contournement de Belfaux. Le financement, cela a déjà été dit, est assuré par le crédit octroyé par le Grand Conseil lors de la session du 2 novembre dernier concernant les études et acquisitions pour le réseau routier cantonal, sous le poste «autres routes cantonales, axes secondaires». Si les résultats des études préliminaires sont positifs, il faudra entreprendre la suite, c'est-à-dire établir un projet définitif. Ce projet sera réalisé bien sûr dans le cadre d'un crédit d'études spécifique octroyé par ce même Grand Conseil.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 86 voix contre 1. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 86.*

A voté non:

Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

de Roche (LA, ACG/MLB), Krattinger (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 6.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un membre du Conseil de la magistrature sur proposition des sept membres élus en mars 2007
(Candidat: M. Reinold Raemy)

Bulletins distribués: 93; rentrés: 92; blancs: 12; nuls: 4; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Reinold Raemy*, à Tafers, par 76 voix.

Un membre du Conseil de la magistrature sur proposition des sept membres élus en mars 2007
(Candidat: M. Michel Chevalley)

Bulletins distribués: 95; rentrés: 90; blancs: 26; nuls: 2; valables: 62; majorité absolue: 32.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Michel Chevalley*, à Tatroz, par 62 voix.

Un membre de la Commission des finances et de gestion (CFG) en remplacement de M. Jean-Noël Gendre, démissionnaire
(Candidat: M. Dominique Corminbœuf)

Bulletins distribués: 96; rentrés: 83; blancs: 7; nuls: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élu jusqu'à la fin de la législature *M. Dominique Corminbœuf*, à Domdidier, par 52 voix. Il y a 15 voix éparses.

– La séance est levée à 10 heures en raison de la sortie des groupes.

Le Président:

Jacques Morand

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire parlementaire